

La politique du P.C.I. français

Les résultats obtenus par notre section française dans sa troisième campagne électorale marquent un succès relatif. Les recensements enregistrés dans certains secteurs reflètent en outre la pression exercée par le caractère des élections qui devaient décider de la composition du parlement pour cinq ans sur la partie flottante imprégnée d'illusions parlementaires qui a voté pour ses listes dans les élections précédentes, le manque d'un travail suivi du parti dans ces secteurs, dans les usines, les syndicats et les quartiers.

Cependant, de nouveaux gains ont été réalisés dans d'autres secteurs, et les 14.000 voix recueillies dans le département ouvrier de Seine-et-Oise ont été une preuve significative de l'ampleur de l'écho que notre programme révolutionnaire peut trouver dans le prolétariat.

La résolution du B.P. du P.C.I. du 19 novembre souligne, à juste titre, que « c'est seulement par un travail opiniâtre de longue durée que l'avant-garde révolutionnaire peut accroître ses forces et acquérir la confiance des ouvriers, des paysans travailleurs et des petites gens ».

Mais il est aussi important de souligner que le caractère du programme et la manière dont nous l'appliquons à l'étape actuelle peut décider de la qualité révolutionnaire de notre travail et du rythme de notre développement, en détachant du courant général de radicalisation du prolétariat les éléments les plus avancés. Notre participation aux élections parlementaires nous sert avant tout à développer devant les masses l'ensemble de notre programme révolutionnaire, et non pas seulement une partie restreinte contenant des revendications immédiates, d'ordre économique et politique.

De ce point de vue, la tendance de réduire notre programme à une série de revendications économiques démocratiques et transitoires, qui a marqué toute la campagne électorale du parti, le peu d'importance et parfois l'absence complète de notre plateforme électorale de position du parti sur les problèmes politiques et sur la question du gouvernement, en particulier la critique timorée envers les partis ouvriers traités, et particulièrement envers le parti stalinien, et par-dessus tout la confusion qui a été semée avec la lettre adressée à ces partis leur proposant le retrait de nos listes dans le cas où ils nous accorderaient la réciprocité pour une seule liste, ont faussé le sens de notre participation dans la campagne électorale et le caractère révolutionnaire de notre programme, qui s'oppose radicalement aux partis traditionnels.

Par leur nature, les élections parlementaires posent la question de l'ensemble du programme politique de chaque parti, et plus particulièrement sa position envers la question du gouvernement.

Il est inadmissible que le parti révolutionnaire révèle une tendance à restreindre sa plateforme électorale aux revendications immédiates économiques et politiques seulement, et de ne mentionner même pas, ne fût-ce qu'accessoirement, sa position sur la question du gouvernement, comme ce fut le cas du N° 148 de *La Vérité*, exposant à la veille des élections les raisons pour lesquelles les travailleurs devaient voter pour le P.C.I.

A la place d'une position ferme sur cette question qui devait couronner l'ensemble de nos revendications, les formules les

plus contradictoires ont été employées dans les numéros successifs de *La Vérité* qui ont précédé les élections :

Gouvernement des partis ouvriers ;

Gouvernement ouvrier et paysan, dans le sens d'un synonyme de la dictature du prolétariat ;

Invitation des partis ouvriers traditionnels de passer à l'opposition parlementaire.

Le seul mot d'ordre qui n'a pas été utilisé, c'est la revendication transitoire inscrite explicitement dans notre programme transitoire adressée aux partis traditionnels de « rompre la coalition », de prendre le pouvoir et d'appliquer un programme minimum réellement ouvrier.

Cette omission devient particulièrement sensible actuellement au lendemain des élections, alors que le parti stalinien, démagogiquement, s'adresse au parti socialiste et lui rappelle que les deux partis, avec les quelques députés musulmans, détiennent, même sur le plan parlementaire, à une voix près, la majorité dans la nouvelle Assemblée.

Durant toute la campagne électorale, comme actuellement aussi, la critique du P.C.I. envers les partis traditionnels, et particulièrement envers le parti stalinien, a été imprégnée d'un esprit conciliateur, partant d'une fausse conception de la réalisation du front unique ouvrier sur le vote « pour barrer la route à la réaction ».

Cette conception a été plus spécialement concrétisée dans la lettre adressée à ces partis, proposant un front unique sur le vote sans aucune allusion au programme de ce front unique. Un front unique électoral avec d'autres partis se réclamant de la classe ouvrière ne peut s'établir que sur la base d'un programme minimum commun de revendications et d'action anticapitaliste. Les deux partis auxquels le P.C.I. s'adressait pratiquaient une politique de collaboration de classe qui ne donnait lieu à aucune justification d'une telle proposition.

Notre désistement en leur faveur ne pourrait avoir aucune autre interprétation pour les masses, surtout pour leurs éléments hésitants qu'il s'agissait de gagner à notre cause, que nos divergences avec ces autres partis n'avaient pas un caractère programmatique fondamental, et que voter pour eux, c'était quand même un moyen de « barrer la route à la réaction ».

Notre tâche, par contre, était de susciter une méfiance inlassable des masses envers ces partis, prouvant dans les faits leur politique capitulaire et traïtresse, de réfuter l'argument de la division en démontrant le caractère réformiste de leur politique entraînant les masses derrière la bourgeoisie, et d'insister sur notre volonté d'être avec eux, non pas quand ils trahissent la classe ouvrière, mais quand ils se montrent disposés à entreprendre une action réellement anticapitaliste. Au lieu de cela, notre politique est apparue comme un marchandage du pire électoralisme et qui, de plus, ne pouvait en aucun cas servir d'argument à notre désir de ne pas diviser les voix.

Le S.I. considère qu'il est nécessaire que le C.C. et l'ensemble du parti français discutent sérieusement la politique adoptée par sa direction durant la campagne électorale et la voie dans laquelle il semble s'engager depuis, voie que le S.I. considère comme semée d'erreurs et de dangers opportunistes.

Novembre 1946.

Additif concernant la politique électorale du P.C.I. français

La résolution du S.I. du 22-11-46 relative aux lettres adressées par le P.C.I. au P.C. et au P.S. a été interprétée par la majorité du C.C. du P.C.I. de façon erronée, une fausse assimilation ayant été faite entre la tactique de front unique et les arrangements électoraux. Cette interprétation erronée ayant apporté de la confusion au débat, les précisions suivantes sont nécessaires :

La proposition du P.C.I. d'un accord électoral a été motivée par des considérations visant à établir avec ces partis une sorte de front unique pour « barrer la route à la réaction ».

La résolution du S.I. précise correctement que des propositions de front unique doivent être motivées par un accord sur des objectifs ou sur un programme d'action minimum commun ; tel n'était pas le cas en ce qui concerne les propositions faites au P.C. et au P.S.

Mais l'exclusion de propositions ayant un caractère de front unique sans programme d'action minimum commun n'entraîne pas également l'exclusion de tout accord électoral, ni surtout du désistement. Le parti révolutionnaire peut parfois se désister volontairement en faveur des candidats de partis se décl-

rant de la classe ouvrière, comme par exemple au cas où sa faiblesse ne lui permet pas de présenter ses propres listes ; où il est intéressé à appuyer un pas en avant dans la voie d'une politique indépendante de la classe ouvrière ; où il s'agit de faire passer en face d'une candidature bourgeoise au second tour le candidat le plus favorisé ; il peut aussi passer des accords avec d'autres partis ouvriers, par exemple en proposant la tenue d'assemblées ouvrières démocratiques pour décider la représentation proportionnelle aux élections entre les partis ouvriers.

Mais dans tous les cas, qu'il se retire volontairement ou à la suite d'un accord, le parti révolutionnaire ne prend aucune responsabilité pour le programme ou pour les candidats de ces partis ; il ne limite en rien sa critique ; il ne laisse subsister aucune confusion sur le sens de son retrait ou sur le sens de tels accords ; il ne laisse aucune illusion quant à l'activité traître des candidats et partis pour lesquels il appelle à voter ; il ne conclut ces accords que dans des moments et dans des conditions servant au développement de l'expérience politique des masses. Dans le cas du P.C.I. et de sa lettre, les conditions étaient différentes.